**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 34 (1942)

Heft: 5

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue syndicale suisse

# ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34me année

Mai 1942

Nº 5

# L'ouvrier suisse.\*

Par Robert Bratschi, conseiller national

et

président de l'Union syndicale suisse.

Qui, le 1<sup>er</sup> mai, s'adresse à l'ouvrier suisse, ne doit pas oublier le sens de cette manifestation.

Par son essence, la fête du 1<sup>er</sup> mai est internationale. Son origine procède de causes internationales. La fête du 1<sup>er</sup> mai est née de la lutte menée contre l'injustice et la misère par les travailleurs de presque tous les pays. Certes, le degré de cette misère variait considérablement selon les pays et l'état de leur développement. Au cours du siècle dernier déjà, la situation des travailleurs était meilleure dans les nations progressistes que dans les Etats encore arriérés. Mais si fortes qu'aient été les différences d'un pays à l'autre, les circonstances, presque partout, concordaient sur un point essentiel: comparées, dans un pays donné, à celles des autres milieux de la population, les conditions d'existence de la classe ouvrière étaient modestes, voire mauvaises; plus encore, dans nombre d'Etats arriérés, elles étaient indignes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Suisse a la réputation d'un Etat progressiste. Elle la méritait déjà au cours du siècle dernier, tant par ses institutions politiques que par son organisation économique et sa manière d'aborder les problèmes sociaux.

Les institutions politiques ont permis à l'ensemble du peuple suisse d'exercer une influence directe sur l'organisation de l'Etat. En dépit de la petitesse du pays et de l'absence des matières premières les plus importantes, l'industrie suisse s'est assurée une place en vue sur le marché mondial. Dans le domaine social, la première loi fédérale sur le travail dans les fabriques, promulguée

<sup>\*</sup> Allocution prononcée au poste émetteur de la station de Beromunster le 1er mai 1942. (Red.)